



REGLEMENT « Coupe de France des clubs »

* Principe :

- Les rencontres se déroulent en élimination directe : phases Départementale, de Zone (4 tours) puis 16^è de finale, 8^è, ¼, ½ et finale.
- Les phases départementales s'effectuent sous la responsabilité du Comité départemental.
- Indemnités forfaitaires de la FFPJP dès les premiers tours de Zone.
- **Haut du corps identique** dès les premier tour Départemental.
- L'équipe tirée en premier reçoit et doit fournir un arbitre officiel ou un responsable faisant foi d'arbitre (uniquement pour les phases départementales).
- Le Comité fixe les dates des rencontres : **pas de dérogation** pour un changement de date.

* Composition d'une équipe :

- Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe composée de **6 à 8 joueurs** dont au **minimum une féminine** (+ un coach qui n'est pas joueur).
- Il s'agit de **séniors ou de juniors exclusivement**. L'équipe de 8 joueurs ne peut comprendre qu'un seul muté d'un autre Comité.
- Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

* Déroulement de la compétition :

- Les 2 équipes se rencontrent : 1^{ère} partie en tête à tête pour les 6 joueurs (la féminine rencontre obligatoirement l'autre féminine), 2^{ème} partie en doublette puis la 3^{ème} en triplette : (les 2 équipes mixtes se rencontrent).
- Un tirage au sort des rencontres a lieu avant chaque cycle de rencontre : il s'effectue par un simple pliage de la feuille de match.
- Dans les cycles doublettes et triplettes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

* Points attribués :

- Les parties victorieuses rapportent : **2 points en tête à tête, 3 points en doublette et 3 points en triplette**.
- L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à la fin des 3 cycles.

